



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL_274-DE

S²LO

N° 274/2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Votants : 33

Pour : 27
Contre : 00
Abstention : 06

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

Absents représentés

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

🏛️

N° 274/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état fiscal 1259 COM communiqué à la ville d'Orange en date du 08 mars 2023,

Considérant qu'il convient de voter chaque année avant le 15 avril les taux de la fiscalité directe locale ;

Considérant qu'à partir de 2023, les communes retrouvent leur capacité à moduler le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans ;

Considérant que, à partir de 2023, les règles de liens s'appliquent entre les trois taxes ;

Considérant le besoin de financement du budget 2023 ;

Considérant la volonté politique de baisser ces taux afin d'aider ses concitoyens et au minimum nécessaire à l'équilibre du BP 2023 ;

Considérant que ce dernier s'équilibre avec une baisse de la fiscalité directe locale ;

Après avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2023,

La commune propose, en 2023, une réduction de 0,25 % sur les taux 2022 comme suit :

COMMUNES	Taux 2023	Bases prévisionnelles 2023	Produits 2023 attendus
Taxe Foncières Bâtie (TFB)	35,51%	41 239 000	14 643 969 €
Taxe Foncières Non Bâtie (TFNB)	48,69%	869 600	423 408 €
Taxe d'Habitation (TH)	14,57%	2 099 372	305 879 €
		TOTAL	15 373 256 €

A l'unanimité (6 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : de fixer les taux d'impositions pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 35,51 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 48,69 %
- Taxe d'Habitation : 14,57 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.



LE MAIRE
Yann BOMPARD